

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M.CROUZET ; J. PLEIN ET ; A. FERRIER ; D. FAQUIN ; P. ZANI ; F. BOUVET ; S. BENSADI ; F. MERLE ; F. ROBIN ; E. CHAHBAZIAN ; Y. MAGNIN ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MARTINEZ ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : V. VOIGNIER ; M. ASTIER ; B. RUNDLER ; B. TEYSSOT ; H. CHAMBON ; J-P. GARDE ; F. MICHEL DIT BARON ; T. SERRADURA.

Procurations : V. VOIGNIER à M. MONTMAGNON ; H. CHAMBON à M. CROUZET ; J.P. GARDE à D. QUET ; B. TEYSSOT à N. VASSALO ; T. SERRADURA à F. JEUNOT.

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Finances : Débat d'orientation budgétaire	X	X	X	Présentation des orientations du budget qui sera présenté au Conseil Municipal lors de la séance de mars.
2 - Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement	26			Dans l'attente du vote du budget, autorisation est donnée pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % des dépenses inscrites au budget primitif 2014 après déduction du remboursement de la dette.
3 - Foncier : rétrocession de voirie de la ZAC des Hauts de Surel	26			Le Conseil Municipal décide de désigner Me AUTONES pour régulariser l'acte foncier à intervenir entre la Commune et la ZAC des Hauts de Surel, et relatif à la rétrocession de la voirie du lotissement.
4 - Urbanisme : remise gracieuse de pénalités de retard	26			Le Conseil Municipal, au regard des circonstances, a décidé d'accepter la remise gracieuse sur les pénalités de retard.
5 - Intercommunalité: statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois applicables au 1 ^{er} janvier 2015	26			Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).
6 - Demande de subvention au titre du soutien à l'animation culturelle inscrit dans le cadre du CDDRA Drôme des Collines	26			L'élaboration de la programmation culturelle « jeune public » de la Commune fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région. Le taux sollicité est de 30 % .
7 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux	26			Les travaux de mise en accessibilité de la Mairie font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux . Demande de subvention au taux de 25 %.

Affaires diverses

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.
- Prochains Conseils Municipaux : mercredi 25 février et jeudi 19 mars 2015.